



Paieement de l'article 700

Par valerie24

Bonjour,

Est-il possible de faire payer l'article 700 par le liquidateur (pas les AGS) ? l'avocat peut-il mandater un huissier à cet effet ?

Par ESP

Bonsoir

Si la société a été condamnée au titre de l'art 700, cette demande règlement doit être vu remis au mandataire pour être inscrite au passif.

Par valerie24

Bonjour,

Merci pour votre réponse, j'étais en procédure juridique pour dénoncer mon licenciement abusif avant le début de la procédure de liquidation. J'ai donc eu la joie de devoir me battre en cours de route non plus contre mon ancien employeur mais contre le liquidateur + les AGS. J'ai gagné et le liquidateur est condamné à me verser l'article 700. Il m'a réglé mes indemnités (sans passer par les AGS) mais il dit à mon avocate qu'il n'a pas les fonds pour régler le reste...

Peut-on l'y contraindre ?